

2.3 ENJEUX LIÉS A L'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN

2.3.1 GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PARC ÉOLIEN SUR LES PAYSAGES

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

S'enfermer dans un regard passiviste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement. La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond a priori plus à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...).

- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** que les boisements ou les jeux du relief qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

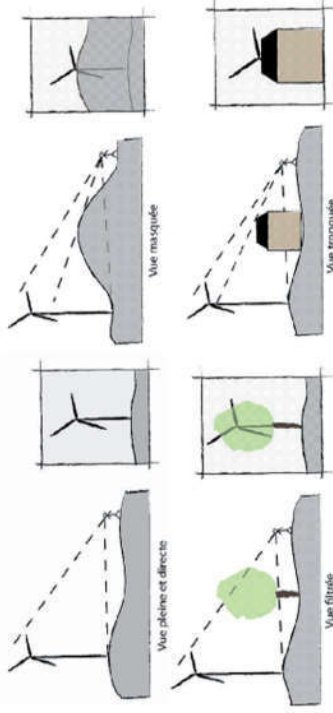


FIGURE 13 : IMPACT DES ÉOLIENNES DANS LE PAYSAGE EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, châteaux d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes.

- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysages : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels.

- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

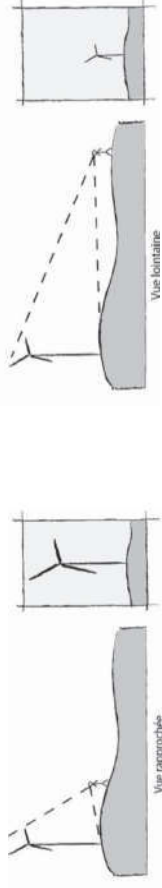


FIGURE 14 : PERCEPTION DES ÉOLIENNES DANS LE PAYSAGE EN FONCTION DE LA DISTANCE

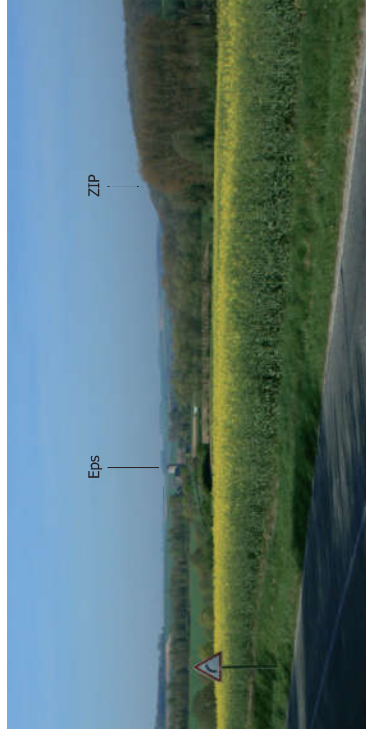
2.3.2 ENJEUX À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Les enjeux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée concernent :

- **la perception du parc éolien depuis les grands belvédères du paysage** : les plateaux situés au nord et à l'est du territoire d'étude, de part et d'autre de la ville de Fruges ; les rebords des plateaux en balcon sur les vallées au sud de la vallée de la Ternoise, et, dans une moindre mesure, de la vallée de la Canche.

A l'inverse, les terrils qui amorcent le bassin minier à l'est sont isolés de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) par les reliefs du Haut Pays d'Aire : ces derniers barrent la vue vers le plateau du Ternois depuis l'agglomération de Calonne-Ricouart. Le seul site pouvant mettre en lien ces deux paysages est le haut pays d'Aire.

La photographie ci-contre au niveau d'Éps illustre la descente depuis le Haut Pays d'Aire vers la vallée de la Ternoise.



Photographie 13 : arrivée sur le village d'Éps

- **la perception depuis les principaux axes routiers du territoire** : ces vues dégagées concernent surtout des axes routiers, à savoir la RD126 sur les hauts plateaux artésiens à l'ouest de Fruges, l'arrivée sur Hesdin depuis le sud par la RD928, la RD929 entre Fruges et Hesdin et la RD939 entre Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise.

- dans un contexte éolien très chargé, **la lisibilité de la logique d'implantation des parcs éoliennes** apparaît comme un enjeu important, d'autant plus que des promontoires naturels offrent des vues lointaines et dégagées sur les paysages du plateau, jusqu'à 60 mètres au dessus du niveau de la Zone d'implantation Potentielle (ZIP).

Autant l'implantation des éoliennes en bordure des reliefs des plateaux, au nord-ouest et au nord-est du territoire d'étude apparaît assez lisible à une échelle globale, autant l'articulation des parcs éoliens situés au centre du plateau du Ternois est moins évidente. On peut néanmoins lire une continuité à travers la vallée de la Lys et le vallon du Faux, qu'il s'agira d'affirmer à travers le projet.

L'enjeu principal à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, consiste donc à inscrire l'implantation des éoliennes du projet dans une logique d'ensemble, prenant en compte notamment l'ensemble éolien voisin de Fruges (éoliennes existantes et éoliennes projetées).

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Paysages montreuillois isolés du plateau
- Fonds de vallées : vues limitées par le relief
- Descente vers la plaine de la Lys : paysages séparés du plateau
- Plateau du Ternois : exposition aux différents parcs éoliens
- Belvédères naturels : perception globale du plateau
- Séquences routières ouvertes sur le plateau
- Principaux ensembles éoliens
- Directions du relief, axes de perception
- Eolienne existante
- Eolienne en projet (accordée ou en instruction)
- RD 126
- A 26
- Autoroute



1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



2.3.3 ENJEUX À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

■ LES ENJEUX DU PAYSAGE

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux du paysage se situent en particulier :

- au niveau du rapport à la vallée de la Ternoise

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit en rebord de plateau et le projet sera par conséquent visible depuis la vallée. L'enjeu lié à l'effet de contreplongée est donc à prendre en considération.

La coupe AA' à travers la vallée de la Ternoise montre que le projet sera pleinement visible depuis l'itinéraire de la RD94. Il s'inscrira à l'arrière-plan des silhouettes des villages de Teneur, Tilly-Capelle, Erin et Anvin et au-dessus du versant nord de la Ternoise, mêlant bois et cultures. La pente modérée du versant à l'endroit du projet établit une transition progressive du fond de vallée au plateau. Par conséquent, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) apparaît visuellement en retrait suffisant.

L'enjeu concernera donc principalement la hauteur des éoliennes : il s'agira de respecter un rapport d'échelle équilibré entre la taille des machines et l'épaisseur du versant perçue depuis la vallée.

- au niveau de l'enjeu de saturation du plateau en éoliennes

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit dans un contexte de développement éolien important. Les projets d'extension de l'ensemble éolien de Fruges à l'ouest d'Ambricourt et au nord de Crépy viennent accentuer la présence d'éoliennes autour des villages. Par conséquent, certains villages comme Ambricourt, Crépy et Caniers sont confrontés à un risque de saturation dans l'environnement direct des lieux de vie.

L'enjeu est donc d'assurer une bonne lisibilité du développement éolien, mettant en lien les parcs existants avec les projets ; et de limiter le nombre d'éoliennes implantées.

- au niveau des perceptions depuis les balcons et les vallées

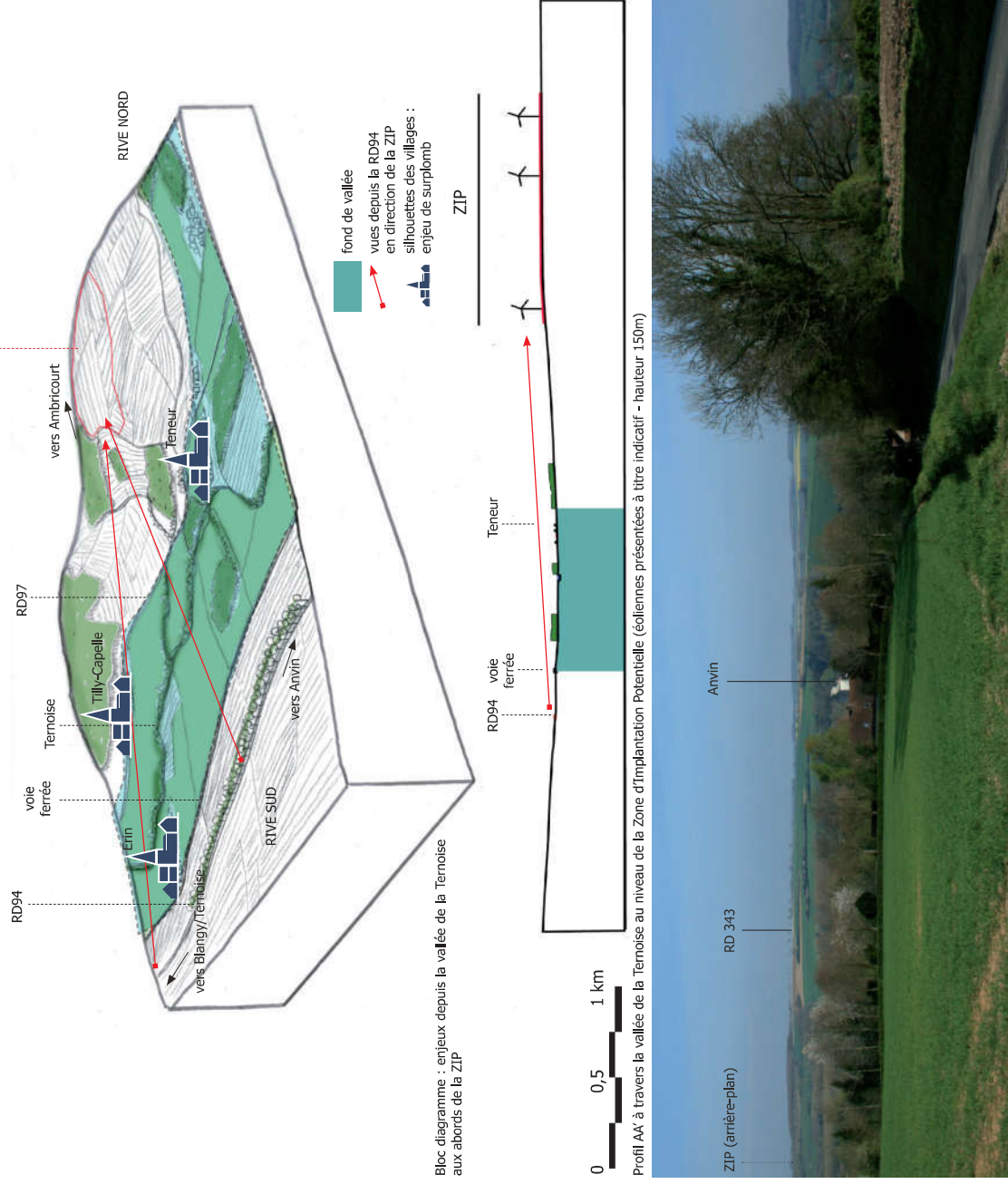
Les vallonnements du plateau produisent une multitude de perceptions, dégagées ou étroites, en contreplongée ou en surplomb... Hormis depuis la vallée de la Ternoise, seul le vallon du Faux, au niveau de Bergueuneuse et Equirre, (routes remontant sur le plateau) est susceptible d'offrir des points de vue en contreplongée sur le projet (vision partielle).

Les vues en balcon se concentrent sur certains points hauts du plateau, comme la RD98 entre Bermicourt et Fleury, au sud de la Ternoise et la RD93 au nord de Verchin (route de Verchin à Fruges). Ce dernier point de vue offre une vue à 360° sur le plateau et les différents parcs éoliens qui s'y inscrivent. L'enjeu est d'éviter un effet de mitage et une cohérence visuelle entre les parcs.

- au niveau de l'intégrité des structures paysagères du plateau du Ternois

Positionné aux abords d'Ambricourt, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit en périphérie d'un ensemble villageois représentatif des paysages du plateau du Ternois : villages entourés de leur couronne bocagère, distants de moins de 2 km. Il s'agit de préserver l'intégrité de cet ensemble.

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)



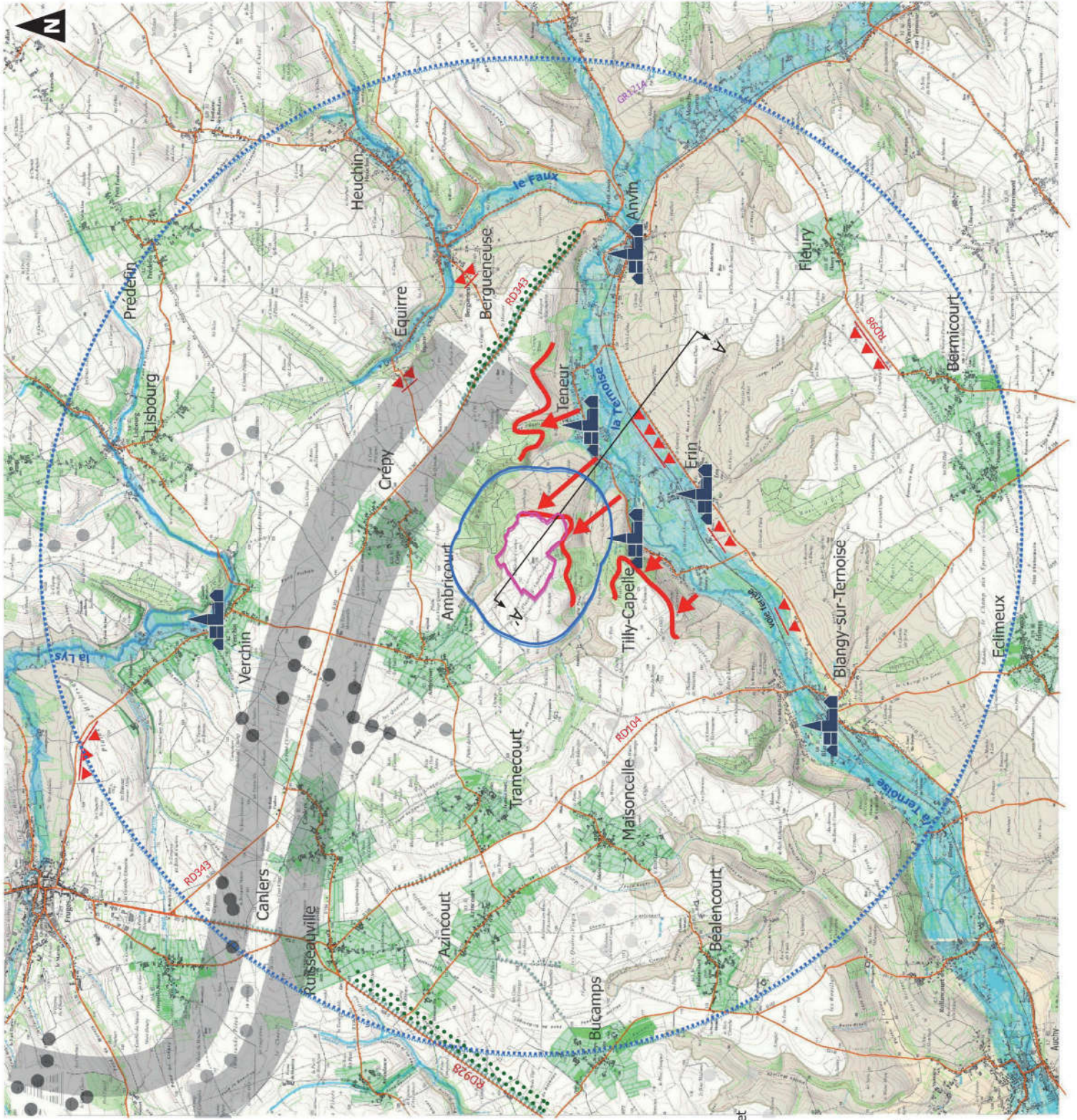
Photographie 14 : vue à travers la vallée de la Ternoise en direction de la Zone d'Implantation Potentielle

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Fonds de vallée
- Versants de vallées (limite : cote 100)
- Villages et leur couronne bocagère
- Principaux axes en prise visuelle avec le projet
- Perception en contreplongée depuis les vallées
- Perception en hauteur depuis les balcons
- Distance de la vallée au rebord du plateau : enjeu lié au rapport d'échelle entre versant et éoliennes
- Silhouette des villages en covisibilité possible avec le projet
- Eoliennes construites
- Eoliennes accordées / en instruction
- Lignes structurantes de l'ensemble éolien de Fruges suivant l'axe de la RD 343

0 1 2 3 4 5 km
1:50 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



■ LES PERCEPTIONS DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vues vers le projet éolien.

Dans le cas particulier du projet, les routes constituent les principaux observatoires, alors que les villages se trouvent en général isolés à la fois par le relief et par la végétation du bocage qui les entoure.

- **grands axes routiers du plateau : RD928, RD104 et RD343**
Ces grands axes du plateau, rythmés par des alignements d'arbres, offrent des vues dégagées. La présence des alignements constitue un premier plan et ce faisant atténue la rupture d'échelle entre les éoliennes et les structures paysagères du plateau.
- **routes secondaires perpendiculaires à la vallée de la Ternoise**
De nombreuses routes permettent de descendre depuis le plateau dans la vallée de la Ternoise. Sur le versant sud, hormis la RD104 évoquée plus haut, les routes au sud d'Erin et d'Anvin offrent des vues en balcon sur le rebord du plateau où s'inscrit le projet. Celui-ci s'intercalera au premier plan des éoliennes de l'ensemble éolien de Fruges.
- **route de fond de vallée : RD94**
La RD94 suit le cours de la Ternoise et s'inscrit au pied du versant sud de la vallée. L'espace de recul ménagé par la bande de cultures s'interposant entre la voie et la rivière laisse la vue dégagée sur le coteau nord et vers le projet. Les éoliennes se situent au dessus de la silhouette de Teneur. La vue sur Tilly-Capelle et Erin est filtrée par la végétation et donc limitée (cf croquis). En s'éloignant de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), la RD94 pourra offrir des vues ponctuelles sur le projet, si les conditions sont réunies : versant en pente douce, premier plan dégagé, fond de vallée suffisamment large pour donner du recul.

- **routes secondaires de plateau**
Le plateau est parcouru par de nombreuses routes desservant les villages et épousant les variations du relief. La plupart des parcours entre les villages seront concernés par une vision partielle du projet, tronquée par les éléments d'occupation du sol (couronne bocagère des villages, bosquets...) et par les ondulations du relief. Au nord de Verchin, la RD93 offre une vue surplombant le village et l'ensemble éolien de Fruges (cf photographie n°16 ci-contre).

- **GR 121**
Le GR 121, en surplomb de la vallée de la Ternoise, offre de nombreuses vues panoramiques sur la vallée. Les perceptions depuis cet itinéraire sont analysées plus précisément dans le paragraphe traitant du tourisme.

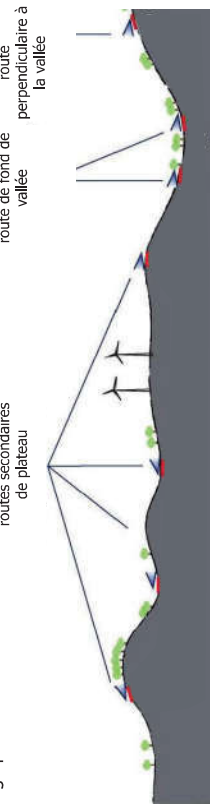
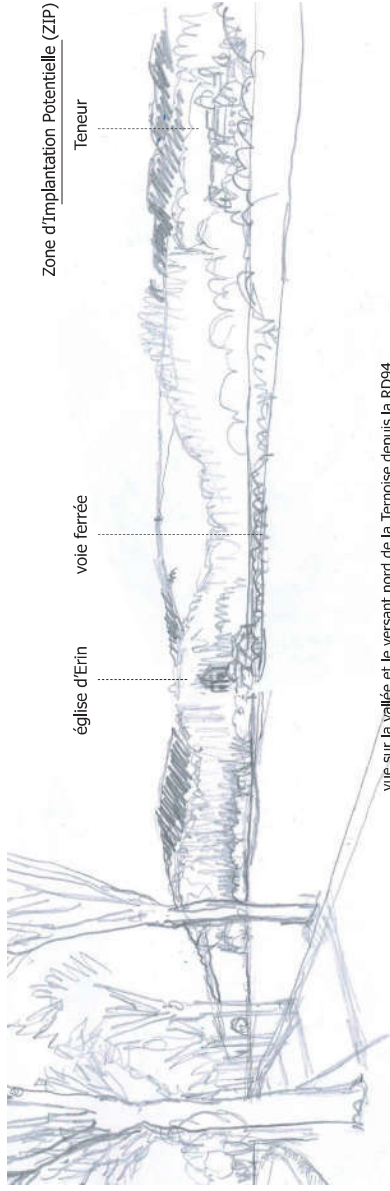


FIGURE 17 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES AXES DE COMMUNICATION EN FONCTION DE LEUR SITUATION



vue sur la vallée et le versant nord de la Ternoise depuis la RD94



Photographie 15 : vue vers la ZIP depuis le coteau sud de la Ternoise – RD104 au sud de Blangy-sur-Ternoise



Photographie 16 : vue vers la Zone d'implantation Potentielle (ZIP) depuis la RD93 au nord de Verchin

2.3.4 SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

■ IMPACT DU PROJET ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX LIEUX DE VIE

La sensibilité des villages et du bâti isolé au développement de l'éolien dépend fortement de leur position dans le paysage :

- **les villages de fond de vallée** sont protégés par les effets de relief et le caractère fermé du paysage. Certains villages situés en rive sud de la Ternoise et dans le vallon du Faux sont toutefois sensibles au surplomb : Teneur et Erin sur la Ternoise, et dans une moindre mesure Equirre et Bergueueuse dans le vallon du Faux. Blangy-sur-Ternoise et Anvin, plus éloignés, pourraient présenter des vues partielles sur le projet.
- **les extensions urbaines des versants** offrent des vues plus ouvertes sur le versant opposé.
- **les villages de plateau** entourés d'un maillage bocager présentent surtout une sensibilité au niveau des accès et de certaines franges urbaines exposées. Les villages principalement concernés sont ceux situés aux abords directs de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) : Ambricourt et Crépy en première ligne, puis à l'arrière l'ensemble constitué par les villages de Canliers, Tramecourt, Maisoncelle, Azincourt, Ruisseauville, Béalencourt et Bucamps.
- **les fermes isolées du plateau** se résument à proximité du secteur d'étude à la ferme de Froideval (l'autre ferme proche, Termepuich, est à l'abandon). Implantée en fond de vallée, elle sera sensible uniquement aux covisibilité depuis son allée d'accès.

Les lieux de vie les plus sensibles sont les villages proches du plateau et du fond de vallée. Le projet éolien doit éviter les effets d'écrasement de surplomb et de rapport d'échelle disproportionné vis à vis des villages de la vallée et respecter un recul suffisant par rapport aux villages du plateau.

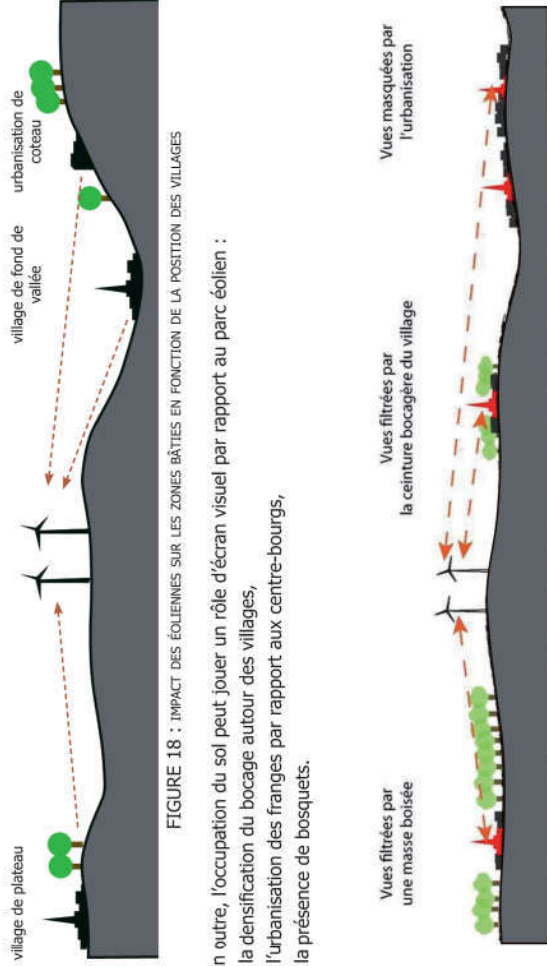


FIGURE 18 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES ZONES BÂTIES EN FONCTION DE LA POSITION DES VILLAGES

En outre, l'occupation du sol peut jouer un rôle d'écran visuel par rapport au parc éolien :

- la densification du bocage autour des villages,
- l'urbanisation des franges par rapport aux centre-bourgs,
- la présence de bosquets.

FIGURE 19 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LES ZONES BÂTIES EN FONCTION DE L'OCCUPATION DU SOL

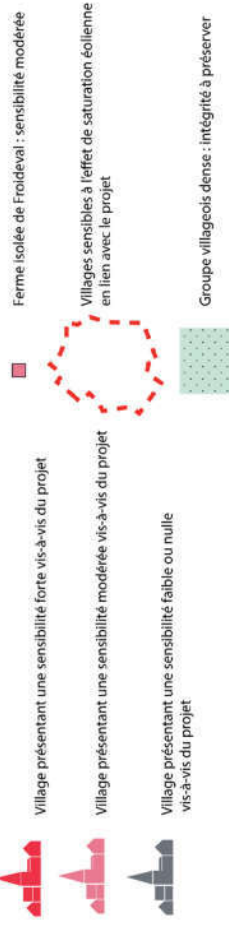
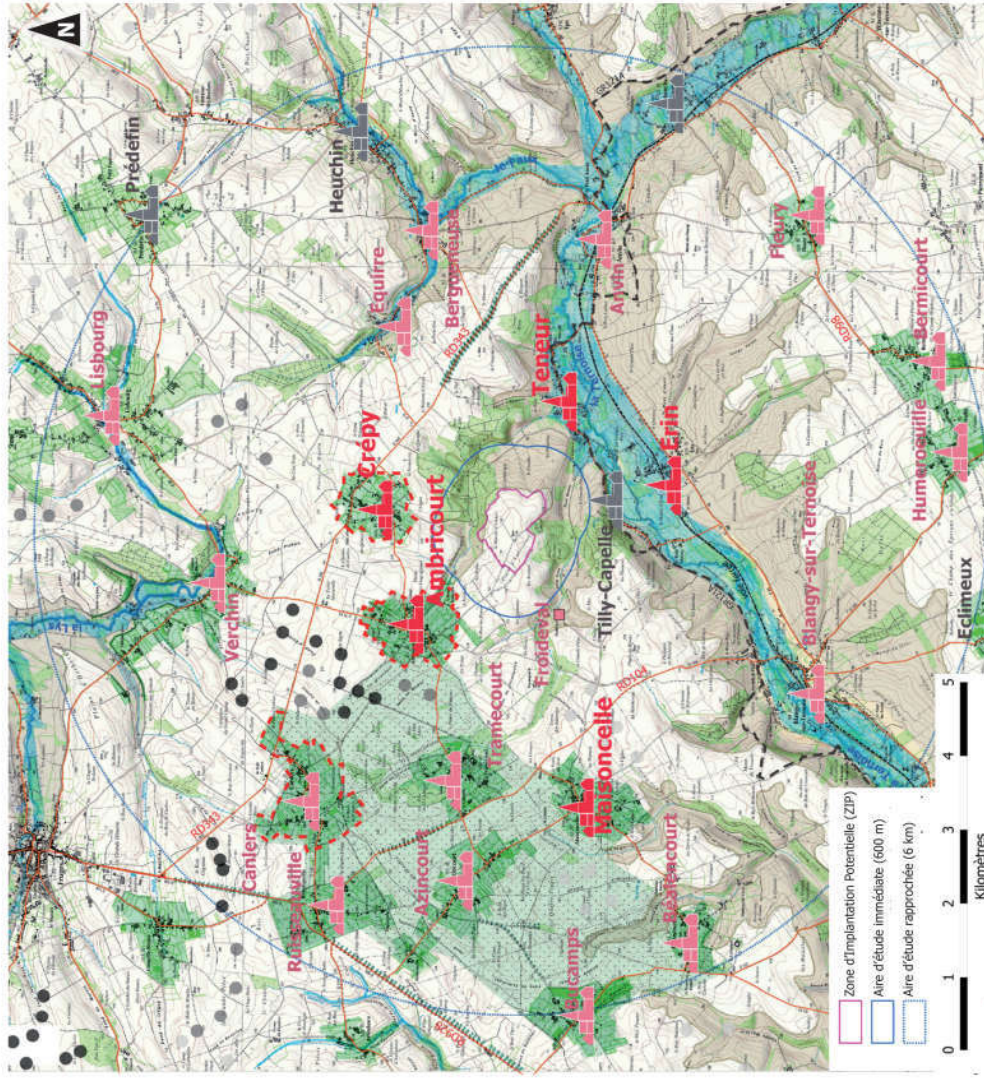


FIGURE 20 : SENSIBILITÉS DES LIEUX DE VIE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

■ ZOOM SUR QUELQUES LIEUX DE VIE

Les bourgs de vallée

- **Teneur**

Le village de Teneur s'étire en longueur entre le lieu-dit Maisnil et le centre-bourg. La densité des habitations ainsi que la végétation des jardins, combinées au relief du versant, empêchent toute vue depuis le centre-bourg.

Par ailleurs, l'axe principal traversant l'urbanisation, la RD97 offre des séquences non bâties qui pourront laisser percevoir le projet.

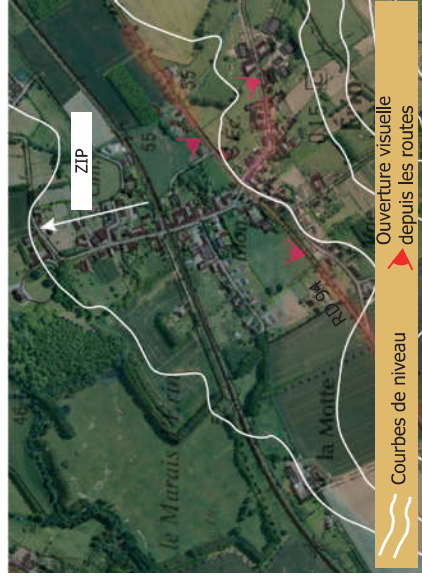


Photographie 17 : vue vers la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis la RD97 dans Teneur

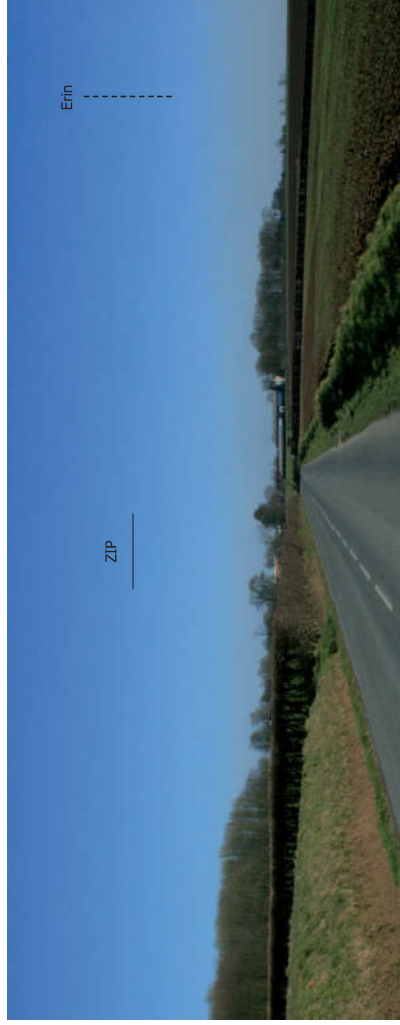


- **Erin**

Le village d'Erin s'inscrit sur le versant sud de la Ternoise, face à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). La végétation de fond de vallée (peupleraies, ripisylve...) limite la portée des vues. Seul le haut du village au sud et les accès par la RD94 sont susceptibles de laisser voir le projet.



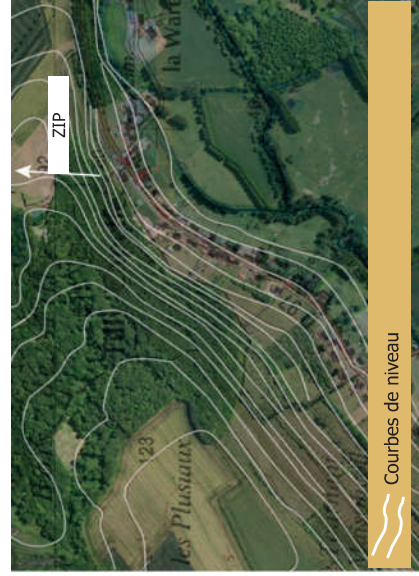
Photographie 18 : vue vers la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis la RD94 au niveau de la ferme de la Motte



- **Tilly-Capelle**

Le village de Tilly-Capelle est implanté en bas de pente d'un coteau raide, à environ 60 mètres sous le niveau du plateau. Comme le montre la photographie ci-contre, ce coteau s'impose verticalement à l'arrière-plan des habitations et empêche toute vue lointaine. Par conséquent, malgré la proximité du village au projet, celui-ci ne présente aucun enjeu par rapport à l'implantation d'éoliennes sur le plateau.

La silhouette du village pourra en revanche être perçue en covisibilité avec le projet depuis la RD94.



Photographie 19 : vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) à Tilly-Capelle



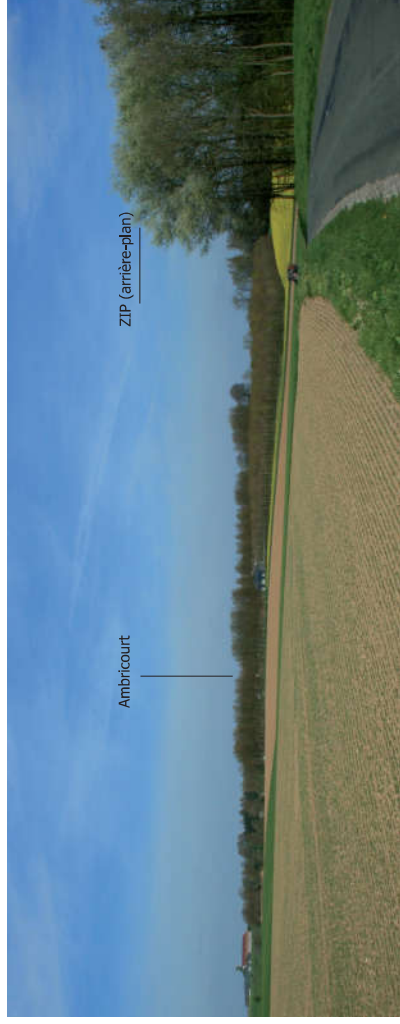
0 250 500m

■ LES BOURGS DE PLATEAU

● Ambricourt

Le village d'Ambricourt est le plus proche de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), sa frange urbaine sud se situant à environ 1 km de cette dernière.

Le caractère bocager du village et la présence d'un vallon au centre compartimentent les vues et limitent les percées sur le projet. Les éoliennes pourront être perçues principalement au niveau des accès et ponctuellement au niveau de fonds de parcelles.



Photographie 20 : vue vers la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis l'entrée ouest d'Ambricourt (vue A)

● Crépy

Le village de Crépy est séparé de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) par un vallon boisé, situé au sud du bourg. La végétation limitera la perception des éoliennes. Toutefois, les accès au village ainsi que certaines rues axées en direction du projet pourront offrir une vue partielle sur ce-lui-ci.



Photographie 21 : vue en direction de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) à Crépy (vue B)

● Maisonnelle

Situé à environ 3,5 km de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), le village présente une frange est en partie ouverte sur le plateau, avec quelques routes partant du bourg. Depuis ces voies, le projet s'inscrira à l'arrière-plan des val-lonnements de premier plan.



Photographie 22 : vue en direction la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis la frange de Maisonnelle (vue C)

Conclusion des sensibilités du paysage

Le projet s'inscrit dans l'entité paysagère du Ternois, sur le rebord du plateau en rive droite de la vallée de la Ternoise. Il se positionne au sud du grand ensemble éolien de Fruges et de ses extensions programmées.

Les enjeux liés à l'implantation d'un parc éolien concernent principalement :

- la perception depuis les belvédères du paysage

- > A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les hauts plateaux au nord et à l'est du territoire d'étude et les balcons de la Canche
- > A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le coteau sud de la Ternoise et les points hauts du plateau, notamment au nord de Verchin

- la distance aux vallées et vallons

- > la distance au fond de vallée de la Ternoise

- les perceptions en contreplongée

- > Les vues en contreplongée depuis le fond de vallée de la Ternoise entre Blangy-sur-Ternoise et Anvin, sur la RD 94
- > les vues en contreplongée depuis le vallon du Faux à Equirre, Bergueuneuse et Heuchin

- l'inscription dans le contexte éolien

- > la continuité avec l'ensemble éolien de Fruges et la lisibilité de l'implantation pour une cohérence globale des différents parcs éoliens du plateau
- > la limitation de la saturation en éoliennes et l'évitement d'un effet de mitage

- les sensibilités par rapport aux lieux de vie

- > l'inscription en surplomb des silhouettes de villages de vallées entre Anvin et Blangy-sur-Ternoise
- > la distance au groupe de villages situés à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle
- > les perceptions depuis les accès des villages et ponctuellement depuis l'intérieur de l'urbanisation pour les villages de Teneur, Erin, Ambricourt, Crépy et Maisoncelle.

3. ETAT INITIAL DU PATRIMOINE

3.1 PATRIMOINE ARCHITECTURAL

3.1.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES

Le classement et l'inscription sont régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007. Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée. Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

Dans le périmètre de 600 mètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aucun édifice protégé au titre des monuments historiques n'est inventorié dans le périmètre de 600 mètres autour de la ZIP.

Dans le périmètre de 6 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

On comptabilise 8 monuments historiques, listés ci-dessous. Il s'agit pour la plupart d'églises et de châteaux.

COMMUNE	PROTECTION	DETAIL
ANVIN	inscrit	Eglise Saint-Léger
HEUCHIN	inscrit	Eglise Saint-Martin
HUMEROUILLE	inscrit	Château
LIBOURG	Inscrit	Motte féodale
TENEUR	Inscrit	Ancien Presbytère
TRAMECOURT	inscrit	Château de Tramecourt et son parc
VERCHIN	inscrit	Eglise Saint-Omer
VERCHIN	inscrit	Château

Au delà du périmètre de 6 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

On compte 52 monuments historiques. Il s'agit principalement d'églises et autres édifices religieux, de châteaux et de maisons.

COMMUNE	PROTECTION	DETAIL	COMMUNE	PROTECTION	DETAIL
ESTREE-BLANCHE	classé	Château de Créminil	HESDIN	Inscrit	Hospice Saint-Jean
AMES	classé	Eglise Saint-Pierre	HUBY-SAINT-LEU	inscrit	Eglise Saint-Leu
AUBIN-SAINT-VAAST	inscrit	Eglise (ancienne) du hameau Saint-Vaast	HUMIERES	inscrit	Château
AUCHY-LES-HESDIN	inscrit	Eglise Saint-Georges et Saint-Sylvain	LE PARCQ	inscrit	Vestiges du château des ducs de Bourgogne
AUCHY-LES-HESDIN	inscrit	Château d'Estrual à Vieil-Hesdin	LIETRES	inscrit	Château de Lietres
AUDINCHUN	inscrit	Station de pompage	LIGNY-SAINT-FLOCHÉL	classé	Eglise Saint-Flochel
BAILLEUL-LES-PERNES	inscrit	Eglise Saint-Omer	MERCK-SAINT-LIEVIN	classé	Eglise Saint-Omer et portail cimetièrre
BEAURAINVILLE	classé	Motte féodale	NEULLETTE	inscrit	Château "Le Lièpvre-du-Val"
BOMY	classé	Château et communs	PLANQUES	inscrit	Eglise de l'Assomption
BOURS	classé	Donjon de bours	RELY	classé	Motte féodale
CREQUY	inscrit	Enceinte castrale - motte féodale	SAINS-LES-PERNES	inscrit	Eglise Sainte-Berthe
EPS	inscrit	Eglise Saint-Martin	SAINT-DENOUEUX	inscrit	Eglise Sainte-Austreberthe
FAUQUEMBERGUES	inscrit	Eglise Saint-Léger	SAINT-GEORGES	inscrit	Eglise Saint-Georges
FEBVIN-PALFART	inscrit	Eglise Saint-Berthe	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	inscrit	Château Neuf et Vieux Château
FLECHIN	inscrit	Eglise Saint-Martin	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	inscrit	Chapelle des Soeurs Noires (ancienne)
FLEERS	inscrit	Château	SENILLES	inscrit	Eglise Notre-Dame
FLEERS	inscrit	Eglise Saint-Eloi	THEROUANNE	inscrit	Cathédrale
FRESSIN	classé	Eglise Saint-Martin	THEROUANNE	inscrit	Vestiges archéologiques
FRESSIN	inscrit	Ruines du château de Fressin	TORCY	inscrit	Château
HESDIN	inscrit	Ancien hôtel du XVIIe s.	VIEL-HESDIN	inscrit	Couvent des Soeurs Noires (ancien)
HESDIN	classé	Eglise Notre-Dame	WAMIN	inscrit	Château et ses communs
HESDIN	Inscrit	Maison natale de l'abbé Prévost	WAVRANS-SUR-TERNOISE	inscrit	Ferme du Curel
HESDIN	Inscrit	Maison	WAVRANS-SUR-TERNOISE	inscrit	Eglise Saint-Martin
HESDIN	Inscrit	Maison	WILLEMAN	inscrit	Château
HESDIN	Inscrit	Maison	WILLEMAN	classé	Eglise Saint-Sulpice
HESDIN	Inscrit	Hôtel des Songeat			
HESDIN	Inscrit	Hôtel de Ville			

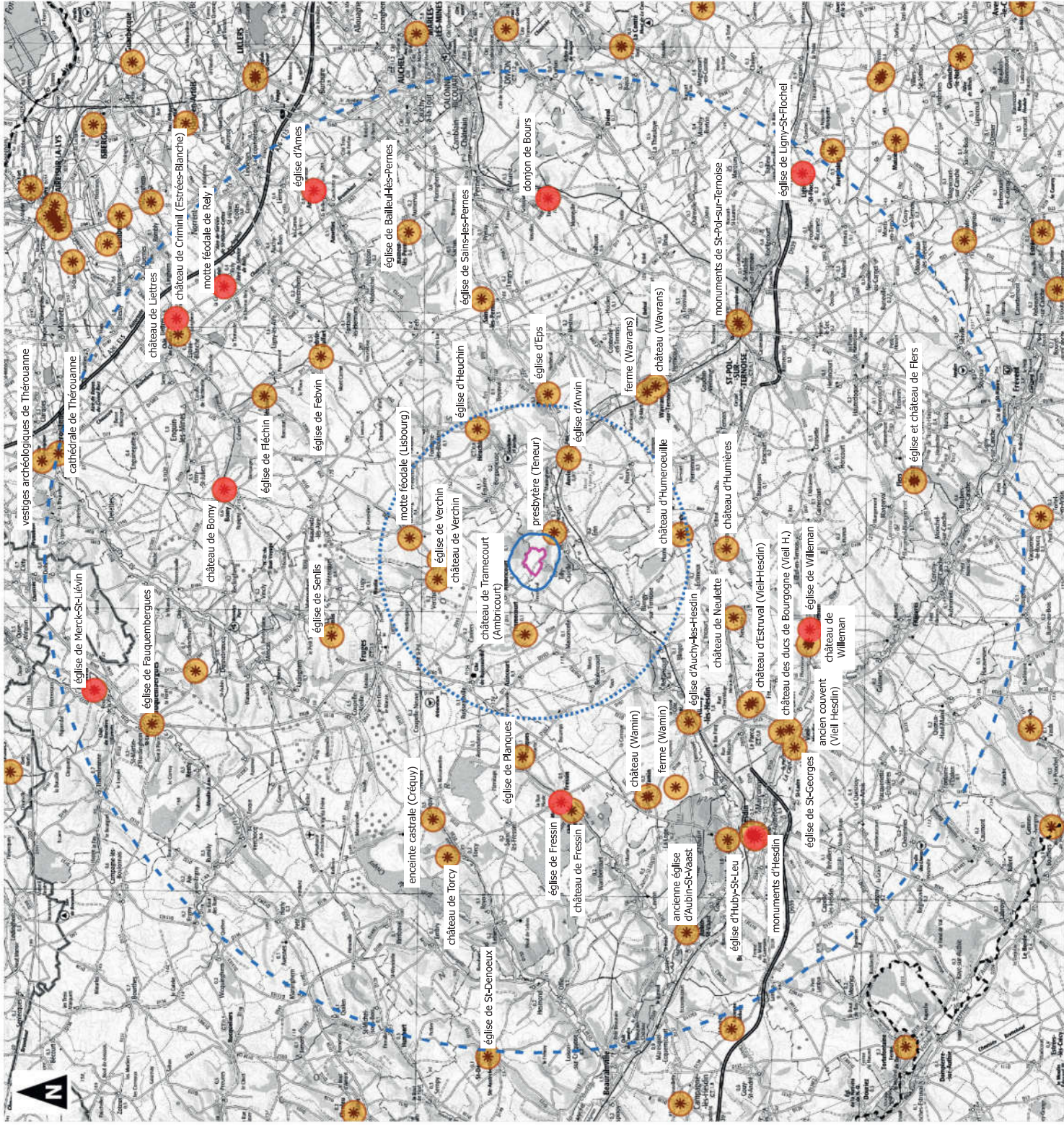
Demande d'Autorisation Environnementale

Monuments Historiques

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Monuments historiques :

- Monument Historique
- Périmètre réglementaire de 500m autour des Monuments Historiques
- Monument Historique inscrit
- Monument Historique classé



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ALUDDICE, 2017
Sources de fond de carte : IGN Scan 250th
Sources de données : IGN BD Cartho[®] - Atlas des Patrimoines - ENERTRAG - ALUDDICE, 2017

3.1.2 LES CHÂTEAUX DU TERNOIS

Le territoire d'étude est parsemé de nombreux châteaux, datant pour la majorité du XVIIIe au XIXe siècle. Les châteaux plus anciens, de l'époque médiévale, ont quant à eux subi les conflits entre Français et Espagnols. Ceux qui subsistent sont soit réduits à l'état de ruines, comme le château de Créquy à Fressin, soit transformés par une reconversion en château d'agrément et d'apparat.

Ainsi, la plupart des châteaux visibles aujourd'hui sont des productions de style architectural classique, avec des compositions épurées : façades symétriques, peu d'ornementation, rythme des ouvertures, effets de verticalité et d'horizontalité... Par ailleurs, ces châteaux présentent une grande homogénéité au niveau des matériaux, avec une redondance de l'usage combiné de la pierre calcaire et de la brique.

Implantation dans le paysage

Ces châteaux se lisent aussi avec le paysage qui les entourent, dans une mise en scène dessinée par les inventeurs de ces lieux. Le bâti est composé avec le jardin qui l'entoure, et au delà avec ses alentours. Des châteaux comme Tramecourt et Bucamps sont ainsi magnifiés par une perspective boisée. A Wamin, le château s'ouvre sur ces deux façades vers l'extérieur, avec une entrée principale cadrée sur l'allée d'accès et une perspective boisée à l'arrière du parc et débordant sur l'extérieur de l'enceinte.

Dans le territoire d'étude, les principaux châteaux sont : Tramecourt, Humeroille et Verchin à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et Humières, Neulette, Wamin, Estruval, Fressin et Wavrans à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

3.1.3 LES ÉGLISES, DES VALLÉES AUX PLATEAUX

Les églises protégées à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (aire d'étude rapprochée) se situent dans des villages de vallée. Elles sont généralement mises en valeur par rapport au reste de l'urbanisation grâce à une position surplombante, à la transition avec le coteau. Par ailleurs, l'église de Verchin comporte une particularité : son clocher est tors, caractéristique qui concerne seulement une centaine de clochers en Europe.

3.1.4 LE CHAMP DE BATAILLE D'AZINCOURT

La commune d'Azincourt a été rendue célèbre par la bataille sanglante qui s'y est déroulée durant la guerre de 100 ans, opposant Français et Anglais. L'ancien champ de bataille est une étroite clairière d'environ 900 mètres de long, encadrée par deux bois : le bois de Tramecourt, à l'est ; le bois d'Azincourt à l'ouest (ancien bois en partie disparu au sud du bourg d'Azincourt). Le champ de bataille s'étendait entre Ruisseauville au nord et Maissoncelle, au sud. L'étendue dégagée de la clairière est sa forme longitudinale sont encore bien lisibles. Le site historique est aujourd'hui traversé par la RD71. Des archers grandeur nature ont été disposés le long de la route pour symboliser les soldats.



Photographie 23 : château de Tramecourt et perspective de l'allée



Photographie 24 : château de Tramecourt



Photographie 25 : château et parc de Verchin



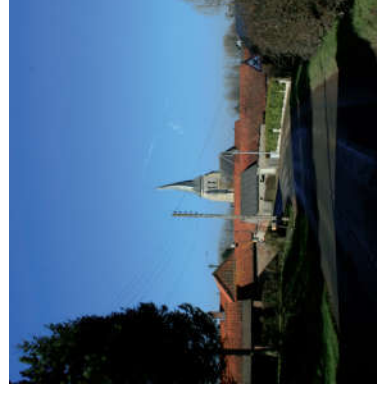
Photographie 26 : château de Wamin - façade avant



Photographie 27 : église d'Heuchin



Photographie 28 : église d'Anvin



Photographie 29 : église de Verchin et son clocher tors

3.1.5 LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Aucun site patrimonial remarquable n'est recensé sur le territoire d'étude.

3.1.6 LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS

La mise en place et la protection des sites classés et inscrits sont régies par la loi du 2 mai 1930 relative aux monuments et sites naturels.

Les sites inscrits et classés sont des sites reconnus pour leur caractère exceptionnel. L'inscription ou le classement reconnaît les qualités d'un site en fonction de différents critères : artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Cette reconnaissance justifie une surveillance de l'évolution du site, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Cette protection couvre à la fois des éléments bâtis, des espaces naturels et des paysages.

Le recensement de ces sites provient de la base de données CARMEN, gérée par la DREAL Hauts-de-France.

Douze sites inscrits et classés ont été recensés sur le territoire d'étude.

Sites classés :

- l'allée dite « Tour de Chaussée d'Hesdin » à Hesdin,
- la Rotonde des Tilleuls de Borny,
- les terrils du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : 8 terrils dans le territoire d'étude.

Sites inscrits :

- la hêtraie de Borny, à Frévent et Ligny-sur-Canche,
- le château et le moulin à eau de Renty.

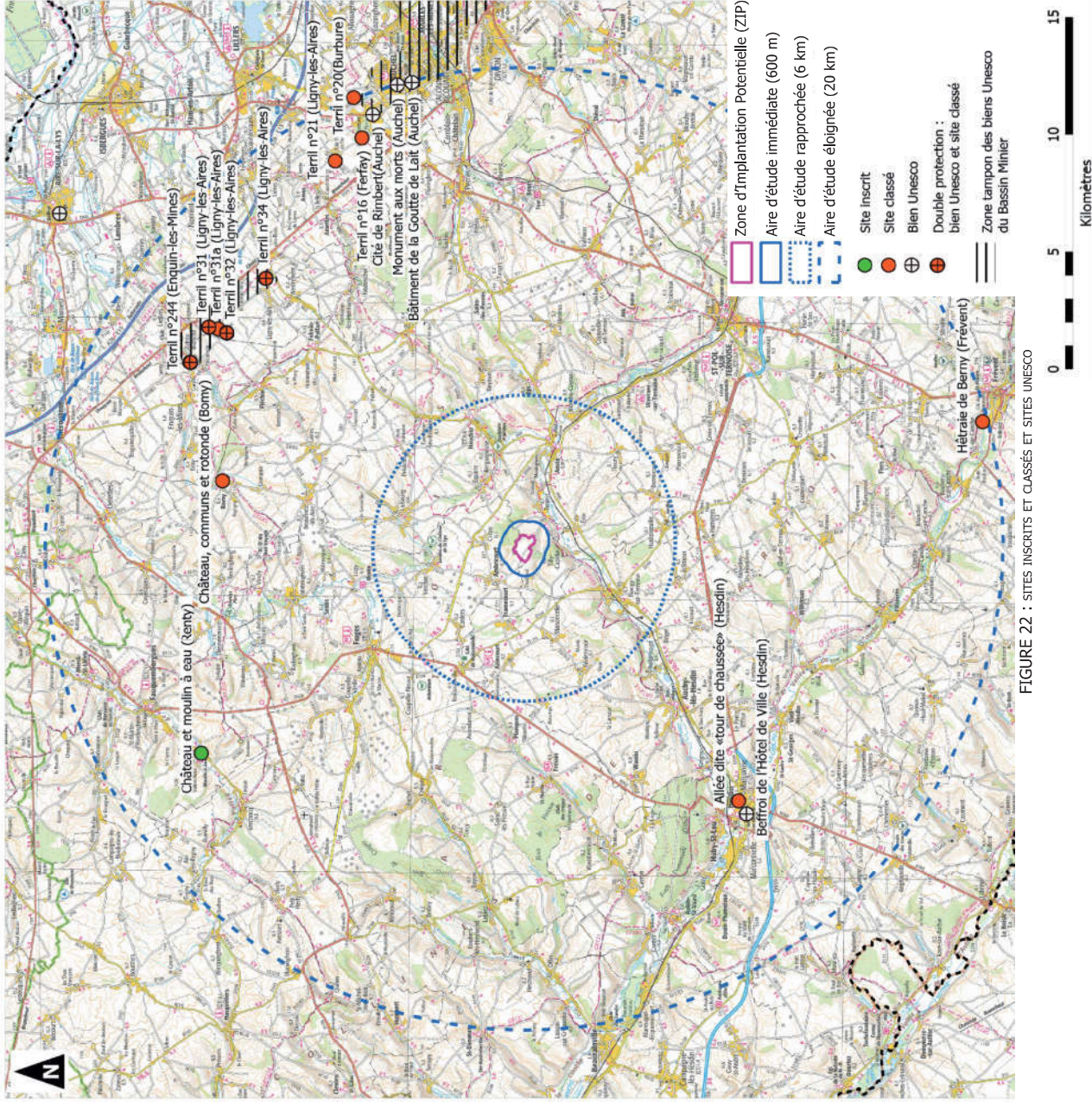


FIGURE 22 : SITES INSCRITS ET CLASSÉS ET SITES UNESCO

3.1.7 LES SITES UNESCO

Le territoire d'étude comporte huit biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco :

- le **beffroi de ville d'Heudicourt**. L'édifice a été inscrit en juillet 2005, aux côtés de 22 autres beffrois des Hauts-de-France.

Cette tour de 70 mètres de haut, au cœur du bâtiment de l'hôtel de ville, domine une place centrale d'Heudicourt du haut de ses 70 mètres. Plusieurs fois reconstruit, le beffroi tel qu'il nous apparaît aujourd'hui date d'une restauration de 1875.

- **sept biens du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais**

Le bassin minier est inscrit depuis 2012 au patrimoine mondial de l'Unesco en tant que « paysage culturel ». 353 biens qualifiés de « remarquables » sont protégés sur l'ensemble du périmètre. Ils regroupent des terrils et des chevalements, mais aussi des fosses d'extraction, des voies ferrées, des sièges de cités minières, des équipements collectifs...

Au regard de la spécificité de la catégorie « paysage culturel évolutif », le périmètre du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO se compose de trois zones, combinant représentativité patrimoniale et paysagère, et la nécessaire évolution d'un cadre de vie pour plus d'un million d'habitants :

- **zone 1 : le bien inscrit au patrimoine mondial**

Il s'agit des surfaces et attributs représentatifs de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin Minier. L'enjeu de cette zone est la pérennité du bien inscrit, obtenue grâce à des mesures de protection.

- **zone 2 : la zone tampon, dite « zone de cohérence paysagère »**

Il s'agit de la surface périphérique du bien inscrit. Elle garantit la cohérence paysagère et la préservation de l'identité globale du Bassin Minier. L'enjeu n'est pas de figer l'évolution de cette zone mais de viser un objectif de qualité paysagère.

- **zone 3 : la zone d'adhésion**

Cette zone couvre l'ensemble des communes qui constituent le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais. Toutes ces communes adhèrent aux valeurs défendues par l'Unesco.

A l'extrémité est du territoire d'étude, sept biens ont été inscrits à l'Unesco :

- le bâtiment de la Goutte de Lait à Auchel,
- le monument aux morts d'Auchel,
- la cité de Rimbart à Auchel,
- les terrils 31, 32 et 34 de Ligny-les-Aire (également sites classés),
- le terril 244 d'Enquin-les-Mines.

3.1.8 LES CÔNES DE VUE

Face au développement de projets éoliens dans le département, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) du Pas-de-Calais a fait réaliser une étude pour déterminer des cônes de vue à préserver. Ces cônes de vue ont été identifiés notamment :

- à partir des parcs des châteaux du XVIII^e siècle,
- à partir et vers les sites patrimoniaux du Montreuillois et de l'est Arrageois,
- sur la base d'une étude intitulée « éoliennes et patrimoine » réalisée en 2007.

Les cônes de vue du territoire d'étude et orientés en direction du projet font référence à la première catégorie (parcs des châteaux du XVIII^e siècle) et concernent :

- le château de Wamin,
- le château d'Estruval à Vieil-Hesdin,

Par ailleurs, un cône de vue a été répertorié sur l'église de Saint-Martin à Heuchin, mais de courte portée.

Dans l'ensemble, les cônes de vue tels que représentés par le SDAP ne portent pas jusqu'à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).



ci-contre : vue de l'hôtel de ville d'Heudicourt sur la place d'Armes
ci-dessous : cônes de vue emblématiques depuis les châteaux de Wamin et depuis le château d'Estruval

Photographie 30 : beffroi de l'hôtel de ville d'Heudicourt

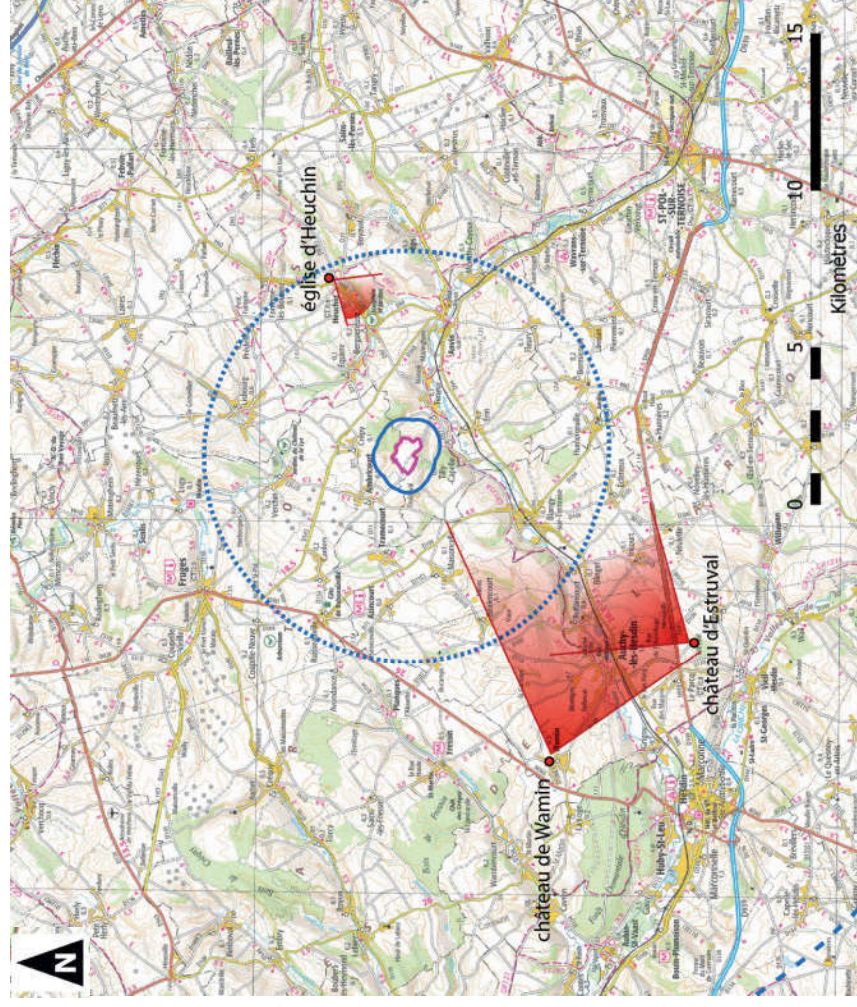


FIGURE 23 : CÔNES DE VUE

- **le château d'Estruval**

Le château d'Estruval s'inscrit en contrebas de la RD939 au bout d'une allée de tilleuls. Le domaine comprend le château, une ferme et s'entoure de prairies et de bois.

Le cône de vue correspond à une vue dégagée depuis le château en direction du nord-est. Le regard glisse sur les pentes herbeuses et remonte vers la route départementale, sur la crête du plateau.

- **le château de Wamin**

Le château de Wamin est implanté sur un replat à mi-pente d'un versant, au centre du bourg de Wamin. Le château, accessible depuis la rue par une grille d'entrée flanquée de deux pavillons, s'entoure d'un grand parc composé d'une clairière bordée d'arbres. Cette vaste pelouse offre un recul de 200 à 300 mètres entre le château et la lisière boisée, en direction de l'est.

Le cône de vue correspond à la vue depuis le château, et notamment depuis les étages du bâtiment.

3.1.9 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le territoire d'étude comporte, parmi les éléments de patrimoine archéologique, les vestiges du **château du Vieil Hesdin**. Extrait de la brochure de l'office de tourisme d'Hesdin : « Au XVI^e siècle, Charles Quint ordonne la destruction de l'ancienne Hesdin (aujourd'hui Vieil Hesdin), cité importante de l'Artois, prestigieuse grâce aux Comtes d'Artois puis aux ducs de Bourgogne qui avaient développé, s'inspirant de l'Italie, un immense parc où l'on trouvait des machines extraordinaires, des automates... lieu de divertissement et de diplomatie ». Ce parc couvrait un vaste territoire (913 hectares), s'étendant entre le village de Vieil Hesdin et la ferme du bois Saint-Jean et a donné son nom à la commune de « Le Parcq ».

Aujourd'hui, le village de Vieil-Hesdin conserve quelques vestiges de l'ancienne ville d'Hesdin : les ruines du château (non visitables) et les restes des anciens remparts et des fossés. Par ailleurs, de nombreuses pierres du château ont été réutilisées pour la construction de la ville nouvelle d'Hesdin, à la confluence de la Canche et de la Ternoise.

3.1.10 LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

- **patrimoine civil**

La notion de patrimoine peut s'étendre aussi à des édifices plus modestes, répartis plus largement sur le territoire et qui donnent une atmosphère particulière aux villages et participent à leur attrait.

L'architecture villageoise est marquée par de nombreuses maisons traditionnelles (cf photographie ci-contre), des fermes fortifiées et également des manoirs et de grosses demeures bourgeoises. Les mares villageoises, comme à Maisoncelle, constituent également des événements au centre des villages.

Sur le plateau, le regard est parfois attiré par un élément isolé comme à Maisoncelle, la tour d'un ancien moulin.

- **patrimoine religieux**

Les clochers d'églises constituent des points de repère dans le paysage. Ils



Photographie 31 : groupe de maisons à Maisoncelle



Photographie 32 : église d'Ambricourt



Photographie 33 : chapelles à Béalencourt et Azincourt



Photographie 34 : église d'Equirre

s'élèvent plus ou moins au-dessus de la couronne bocagère et marquent l'emplacement des villages. L'église d'Ambricourt, à 1,5 km au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), s'inscrit sur une plateforme en haut de village, aux côtés de quelques maisons. Le monument se perçoit en contre-plongée dès l'entrée du bourg. L'église d'Equirre, à 2,7 km au nord-est du bourg, offre quant à elle un exemple d'architecture de style classique, au creux du vallon du Faux.

Ces points d'appel sont relayés sur le plateau par de nombreux petits oratoires. Ces chapelles sont implantées à des endroits stratégiques, généralement au carrefour de routes.

3.2 TOURISME

3.2.1 SITES TOURISTIQUES

Le site historique de la bataille d'Azincourt et son centre d'interprétation constitue la principale attraction du plateau du Ternois. Le site a notamment été mis à l'honneur lors d'une reconstitution historique commémorant le 600e anniversaire de la bataille, en 2015.

La communication touristique est axée d'une part sur des monuments historiques - beffroi et hôtel de ville d'Hesdin, château de Wamin, château de Bours, abbaye de Belval et château de Cercamp et d'autre part sur les grands sites naturels de la Canche et de la Ternoise pour les activités de loisirs « nature ».

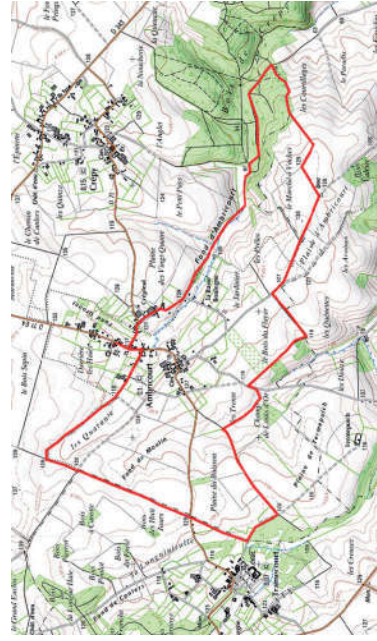
3.2.2 CIRCUITS TOURISTIQUES ET DE RANDONNÉE

Le territoire d'étude est parcouru par deux grands itinéraires de randonnée :

- le GR121, dont le tracé emprunte le rebord du plateau au nord de la vallée de la Canche,
- le GRP Tour du Ternois Sud, sur le coteau nord de la vallée de la Ternoise, entre Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise,
- le GRP Tour du Ternois Nord, se poursuivant à l'est du territoire d'étude à l'intérieur du plateau.

Localement (à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée), plusieurs circuits pédestres sont proposés par le groupement de Pays Sept-Vallées / Ternois. Ces itinéraires et circuits sont répertoriés sur les cartes suivantes.

Enfin, la Zone d'Implantation Potentielle est traversée par un circuit pédestre local de 11km balisé par la Fédération Française de Randonnée, le Circuit des Courtilages.



Circuit des Courtilages (Source : Fédération Française de Randonnée)

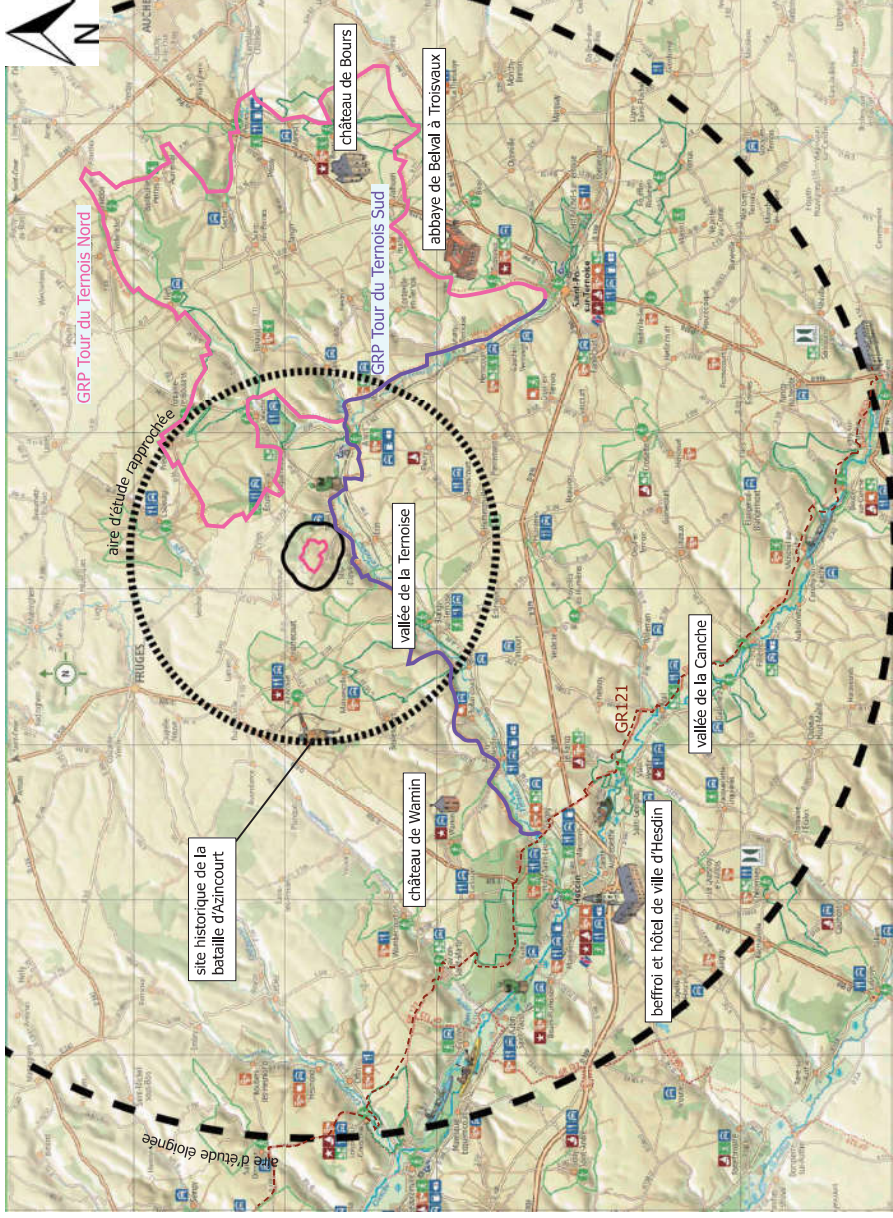
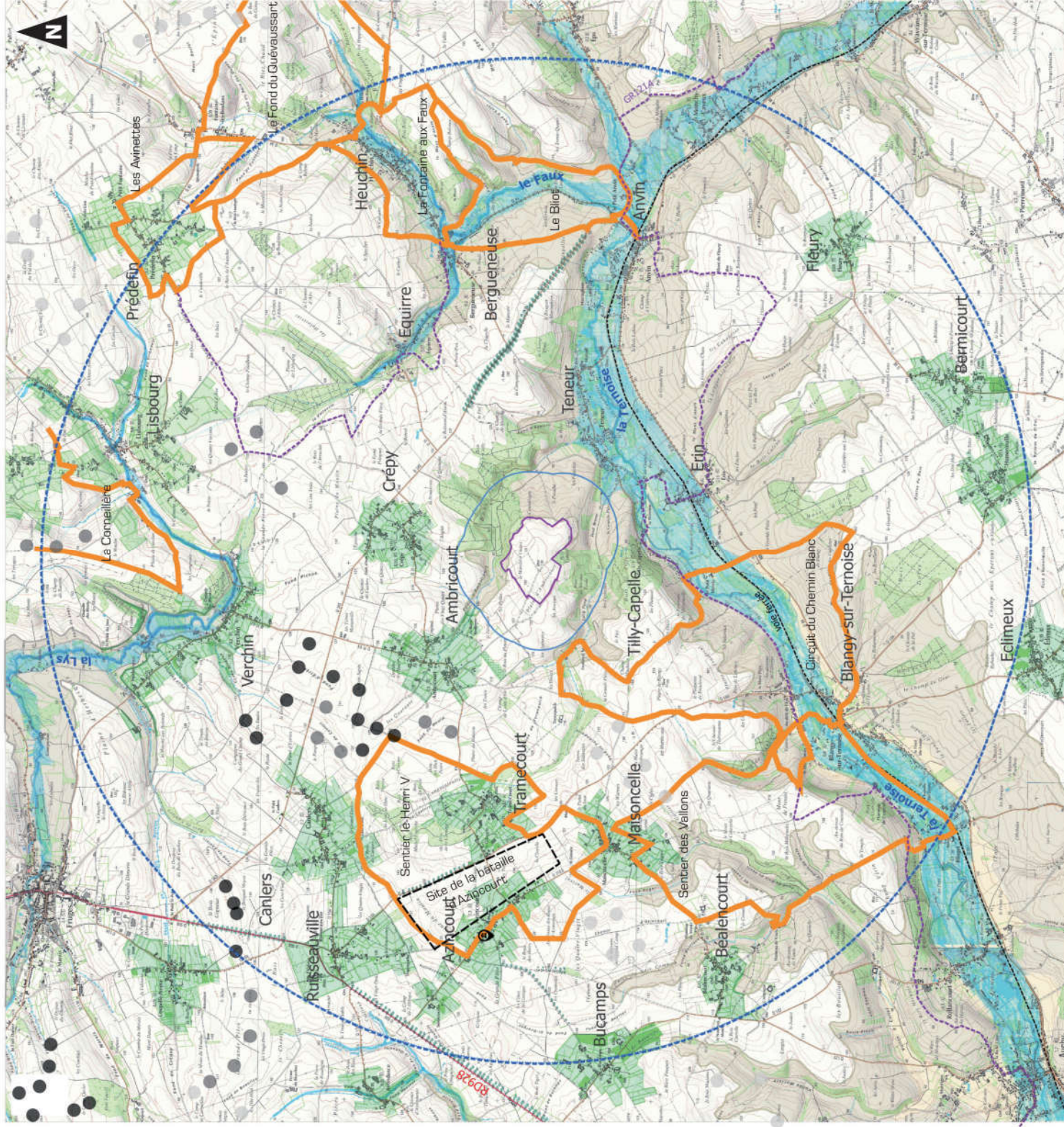


FIGURE 24 : ATTRACTIONS TOURISTIQUES DU TERNOIS
source : offices de tourisme des 7 Vallées et du Ternois

Demande d'Autorisation Environnementale

Tourisme

- Zone d'implantation: Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
Contexte éolien au 22/10/2020
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Parc en instruction
- Circuit pédestre des 7 Vallées et du Ternois
- GRP du Ternois
- Site de la bataille d'Azincourt
- Musée de la bataille d'Azincourt



3.3 SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

3.3.1 GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques et les sites offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments et des sites dépend de nombreux facteurs tels que :

- **la distance du site par rapport aux éoliennes :**
En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Les visibilités diminuent cependant avec la distance :
 - en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
 - entre 1 et 6 km, les visibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
 - entre 6 et 15 km, les éoliennes sont certes en visibilité mais leur présence n'est plus prégnante à l'horizon.

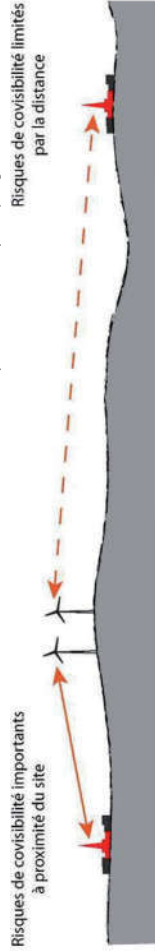


FIGURE 25 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA DISTANCE

- la taille de l'édifice :

Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux visibilités. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain.

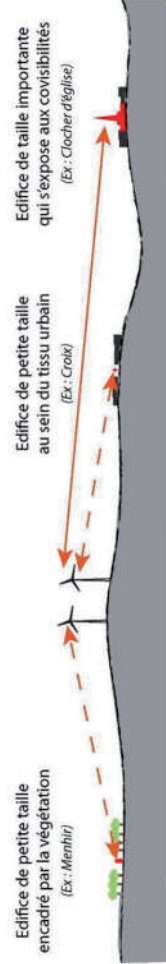


FIGURE 26 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ÉDIFICE

- le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux visibilités alors que ceux implantés en fond de vallées sont isolés par les effets de relief.

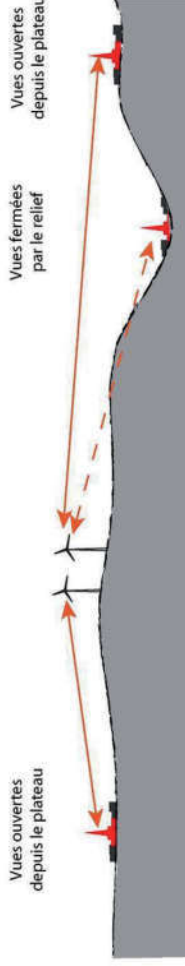


FIGURE 27 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DU RELIEF

- l'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les visibilités entre les éoliennes et les édifices :
o l'existence d'une ceinture bocagère et la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
o la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon moins exposé aux vues vers l'extérieur.



FIGURE 28 : IMPACT DES ÉOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilités du patrimoine

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Monuments historiques :

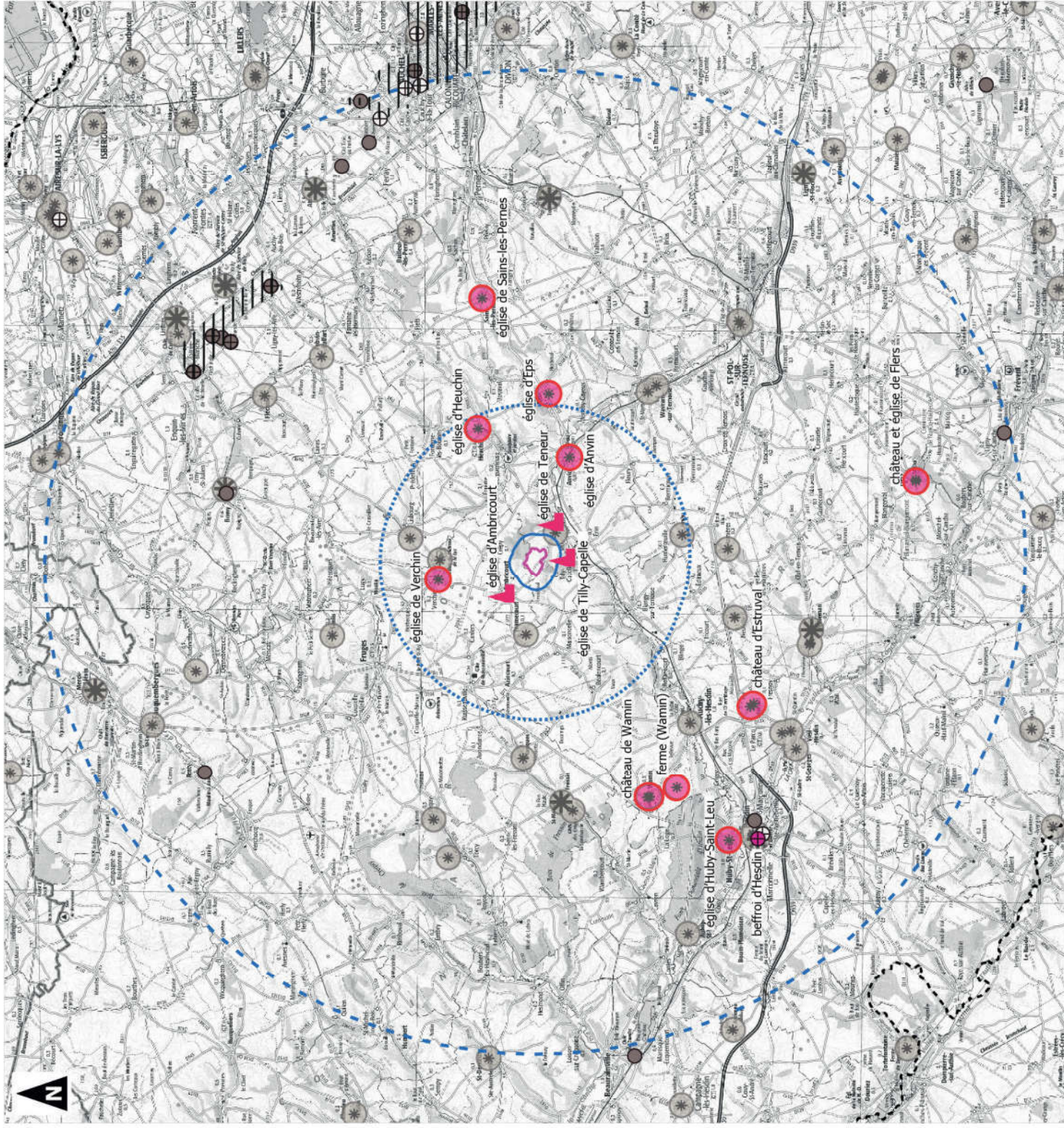
- Monument Historique inscrit / classé
- Périmètre de 500m autour des MH
- Monument Historique sans enjeu vis-à-vis du projet
- Monument Historique présentant des enjeux vis-à-vis du projet
- Monument non protégé présentant des enjeux vis-à-vis du projet
- Site Unesco sans enjeu vis-à-vis du projet
- Site Unesco présentant des enjeux vis-à-vis du projet
- Terrils avec double protection (Unesco / site classé) sans enjeu vis-à-vis du projet
- Site classé sans enjeu vis-à-vis du projet
- Zone tampon des biens Unesco du Bassin Minier



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Rédaction : AUDICICE, 2017
 Source de fond de carte : IGN Scan 250[®]
 Sources de données : IGN BD Cartho[®] - Atlas des Patrimoines
 ENERTRAG - AUDICICE, 2017



3.3.2 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Ce chapitre détaille les sensibilités des monuments potentiellement exposés en raison de leur situation dans le paysage.

Seront détaillés ici les monuments présentant des sensibilités particulières à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, ainsi que l'ensemble des monuments de l'aire d'étude rapprochée.

■ SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRES ÉLOIGNÉE

Eglise d'Huby-Saint-Leu

L'église est séparée du reste du plateau par l'éperon boisé qui la domine (forêt domaniale d'Hesdin). Néanmoins, le monument pourrait se trouver en visibilité lointaine avec le parc en projet, depuis la RD928 au sud d'Hesdin et depuis la RD138 au sud-ouest, ces deux points de vue correspondant à des vues en balcon depuis le rebord de plateau.

Beffroi d'Hesdin

Le beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin, avec ses 70 mètres de haut, domine la silhouette de la ville d'Hesdin. Il pourrait se retrouver en visibilité avec le projet depuis les mêmes points de vue que pour l'église d'Huby Saint-Leu : depuis la RD928 et depuis la RD138.

Ferme de Wamin (ferme du Bois Saint-Jean)

Cette ancienne commanderie se situe sur le plateau au sud du bourg de Wamin. Les bâtiments d'habitation sont isolés par des haies arborées. La ferme s'ouvre sur l'étendue des champs sur sa limite nord, du côté du chemin d'accès. Des vues sont possibles depuis cette voie.

Château de Wamin

Le château est entouré d'un écran boisé. Sa perspective principale n'est pas axée dans la direction de la ZIP. Les deux cônes de vue emblématiques mentionnés par le SDAP sont étudiés au paragraphe 3.3.6

Château d'Estruval

Le château d'Estruval se situe en retrait de la RD139, en contrebas de la route. Le domaine sera perçu en visibilité avec la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis la route départementale en allant vers l'est. Néanmoins le château et le site de projet sont situés sur des angles de vue distincts (il faudra tourner la tête pour distinguer d'une part le château, d'autre part le parc éolien).

Château et église de Flers

Les deux édifices sont situés côte à côte, à une extrémité du village de Flers, sur une bande de plateau séparant deux vallons. Les vues sont dégagées depuis le chemin bordant l'enceinte du château, avec une vue vers la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

Eglise de Sains-les-Pernes

Le village de Sains-les-Pernes culmine à environ 170 mètres, soit environ 40 mètres au dessus du niveau de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). L'église se situe en bordure du village, et se trouve donc potentiellement en prise visuelle avec le site de projet.

Eglise d'Eps

L'église se situe sur la partie amont du vallon d'Eps, sur un promontoire au centre du village. La route descendant vers le village depuis les belvédères du Haut Pays d'Aire offre une vue lointaine sur la vallée et les rebords du plateau. Toutefois, depuis cet itinéraire, la butte surplombant le village obstrue la vue en direction du projet.

■ SENSIBILITÉ DES MONUMENTS DANS L'AIRES RAPPROCHÉE

Eglise d'Anvin

L'église est située à flanc de coteau sur le versant sud de la Ternoise. Le parc éolien sera perçu en visibilité avec le clocher de l'église, depuis la route qui accède au bourg par le coteau sud de la Ternoise (route venant de Fleury). Par ailleurs, des visibilités sont possibles depuis la RD343 à l'entrée est du bourg (cf photographie ci-contre).

Motte féodale de Lisbourg

Située à l'ouest du centre-bourg, occupée par une exploitation agricole, la motte féodale semble aujourd'hui faire partie du relief naturel (cf photographie ci-contre). Elle s'inscrit dans le fond de vallée, environ 30 mètres sous le niveau du plateau. L'encaissement de la vallée empêche toute vue en direction du projet.

Eglise d'Heuchin

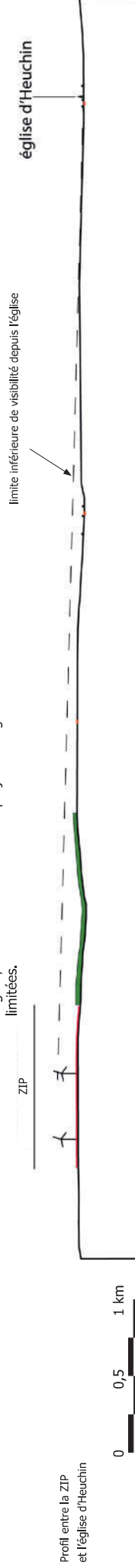
L'église d'Heuchin, implantée en pied de coteau dans le vallon du Faux, se découvre depuis le haut du village, en descendant du plateau. Devant le monument, le parvis dessine une plateforme surélevée par rapport au fond de vallée. Néanmoins, les reliefs des versants, dans ce vallon encaissé, limitent la portée des vues (cf profil ci-dessous). Les seules vues possibles concernent la perspective de la RD71, rue principale du bourg au bord de laquelle s'inscrit l'église, et axée en direction du projet. Il s'agira dans tous les cas de vues limitées.



Photographie 35 : église d'Anvin vue depuis la RD343



Photographie 36 : motte féodale de Lisbourg dans la vallée de la Lys



Profil entre la ZIP et l'église d'Heuchin

Eglise de Verchin

L'église, au centre du bourg de Verchin, s'élève au bord de la rue principale, à flanc de coteau. Encaissé de 30 mètres par rapport au niveau du plateau, le monument est uniquement visible depuis les rebords proches de ce dernier.

Château de Verchin

Le château de Verchin se niche dans le fond de la vallée de la Lys, au cœur d'un parc à l'anglaise, lui-même enserré dans les boisements d'un vallon. La différence d'altitude avec le plateau, d'environ 30 mètres, ainsi que le contexte boisé du site, empêchent toute vue en direction du projet.

Château d'Humeroeuille

Le château d'Humeroeuille s'inscrit dans une composition orientée selon un axe nord-ouest - sud-est. Le bâtiment, au centre du parc, présente un parvis coté nord tourné vers l'urbanisation d'Humeroeuille. De ce côté, le bâti masque toute vue lointaine en direction de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Coté sud, la grande perspective du parc est dirigée à l'opposé du projet. Le site ne présente donc pas d'enjeu par rapport au projet.

Château de Tramecourt

Le château de Tramecourt s'inscrit dans un écrin boisé, en retrait de la RD104. La perspective de l'allée d'accès au château est encadrée par un double alignement d'arbres et s'étend en fond de vallon. Le relief et la végétation empêchent ainsi toute vue en direction du projet depuis le monument et ses abords.

Ancien presbytère de Teneur

Ce monument attenant à l'église, enserré dans la végétation, s'inscrit au pied du coteau nord de la Ternoise, 50 mètres sous le niveau de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

La position du presbytère directement au pied du relief empêche toute vue lointaine en direction du site de projet. Le monument, malgré sa proximité au site de projet, ne présente donc aucun enjeu.

En conclusion, les enjeux concernant les monuments historiques concernent principalement :

- dans l'aire d'étude éloignée : les covisibilités avec le beffroi d'Hesdin, et l'église d'Huby-Saint-Leu ; les visibilités depuis la ferme et le château de Wamin, le château d'Estruval, le château et l'église de Flers et les abords de l'église de Sains-les-Pernes.
- dans l'aire d'étude rapprochée : les covisibilités avec l'église d'Anvin et de Verchin, les visibilités depuis les abords de l'église d'Heuchin.



Photographie 37 : vue en direction du clocher de Verchin et de la ZIP depuis la RD343

3.3.3 SENSIBILITÉ DES SITES LOI 1930

Les sites classés et inscrits identifiés précédemment sont situés pour la totalité à plus de 10 kilomètres de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du projet.

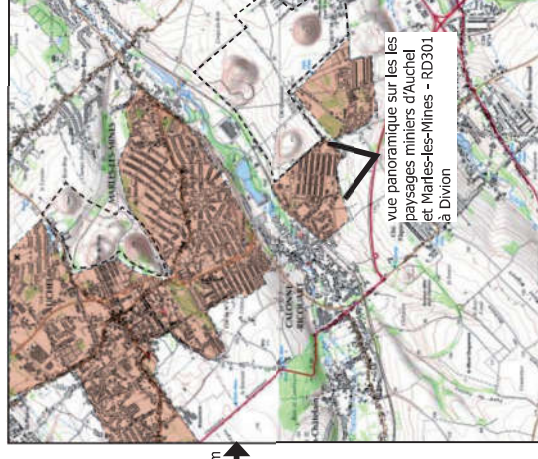
3.3.4 SENSIBILITÉ DES SITES UNESCO

A l'intérieur du territoire d'étude, le beffroi d'Hesdin pourrait être perçu en covisibilité avec le projet depuis des routes en balcon sur la vallée. Les enjeux ont été analysés dans le paragraphe portant sur les sensibilités des monuments historiques.

Par ailleurs, les sites du Bassin Minier ne présentent aucune sensibilité du fait de la présence des reliefs du Haut Pays d'Aire qui les séparent du projet, y compris concernant les terrils. Cette barrière physique ainsi que la distance séparant les terrils de la Zone d'Implantation Potentielle (environ 20km) rendent quasiment impossible toute vue sur le projet.



analyse du relief entre les terrils de Auchel et la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)



3.3.6 SENSIBILITÉ DES VUES EMBLÉMATIQUES

Les sensibilités des cônes de vue ont été traitées dans le paragraphe 3.3.2 portant sur les sensibilités des monuments historiques (château de Wamin, château d'Estuval et église d'Heuchin).

Concernant le château de Wamin, il apparaît intéressant de compléter par les éléments qui suivent. Le SDAP 62 fait en effet état de deux vues emblématiques aux abords de ce monument.



FIGURE 30 : CÔNES DE VUES ET DISTANCE DE PROTECTION DU CHÂTEAU DE WAMIN
Source : Annexe 3 page 56, Orientation d'Aménagement et de Programmation « patrimoines naturels et culturels », PLUI CC des 7 Vallées, 8/3/2016

L'une à l'est du monument et de son parc (1) est mentionnée avec une portée de prise en compte de 8 kilomètres. La ZIP étant plus éloignée que 8 kilomètres, elle n'est donc pas concernée directement par ce cône de vue. L'autre porte au sud, dans la direction d'axe du château et de son parc. Cette vue souhaitée protégée sur 5 kilomètres n'est pas dans la direction de la ZIP. **Ces deux vues emblématiques n'ont pas nécessité d'être étudiées par des photomontages.**

Toutefois, au sud-ouest du château, au sortir de la forêt d'Heudin par la D928, il est envisagé d'évaluer la visibilité par un photomontage (photomontage n°36 de l'étude). En effet, on surplombe le village de Wamin d'une dizaine de mètres.

3.3.7 SENSIBILITÉ DES MONUMENTS NON PROTÉGÉS

Les sensibilités des monuments non protégés concernent principalement les églises des villages proches de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) :

- église d'Ambricourt : visibilité partielle du projet possible depuis le parvis de l'église,
- églises de Tilly-Capelle et de Teneur : visibilité avec les docters depuis la RD94.

3.3.8 SENSIBILITÉ DU SITE D'AZINCOURT

Le site de la bataille est empreint d'une grande charge symbolique. La proximité de parcs éoliens, d'autant qu'elle ne remet pas en cause l'intégrité de la clairière historique, n'est pas problématique. En l'occurrence, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est suffisamment distante pour ne pas créer d'effet d'intrusion sur ce site.

Concernant les perceptions du projet, celles-ci seront limitées depuis le site historique par les vallonnements du plateau et par les boisements et le bocage qui entourent le village et le château de Tramecourt.

3.3.9 SENSIBILITÉ TOURISTIQUE

Sites touristiques

Parmi les sites touristiques du territoire d'étude, les enjeux concernent principalement ceux faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques, et en particulier : le château de Wamin et le beffroi et l'hôtel de ville d'Heudin. Par ailleurs, le champ de bataille d'Azincourt est également un site touristique.

La vallée de la Ternoise est évoquée au travers de l'analyse des sensibilités du paysage.

Circuits touristiques

Les circuits pédestres de l'aire d'étude rapprochée présentent de nombreuses séquences de plateau ou de coteau en prise visuelle avec la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Le projet y apparaîtra généralement en covisibilité avec les autres parcs éoliens du plateau.

Concernant le GR121, les vues concernent des séquences de l'itinéraire en rebord de plateau ou sur le coteau sud de la Ternoise, notamment entre Anvin et Teneur.

Conclusion des sensibilités du patrimoine et du tourisme

Le territoire d'étude présente une importante signification historique, due aux événements qui s'y sont déroulés (bataille d'Azincourt) et à la présence de nombreux châteaux, avec une continuité entre l'époque médiévale et aujourd'hui opérée grâce à la transformation des domaines au cours du XVIIIème et du XIXème siècle.

Les principaux enjeux au niveau du patrimoine et du tourisme concernent :

A l'échelle de l'aire d'étude élargie :

- le beffroi d'Hesdin et l'église d'Huby-Saint-Leu,
- la commanderie du bois Saint-Jean (ferme de Wamin),
- le château et l'église de Flers,
- le château de Wamin,
- le château d'Estruval,

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée :

- l'église d'Anvin,
- l'église de Verchin,
- l'église d'Heuchin,
- les églises (non protégées) d'Ambricourt, de Tilly-Capelle et de Teneur.
- les GRP tour du Ternois Sud et tour du Ternois Nord et les circuits de randonnée des plateaux.

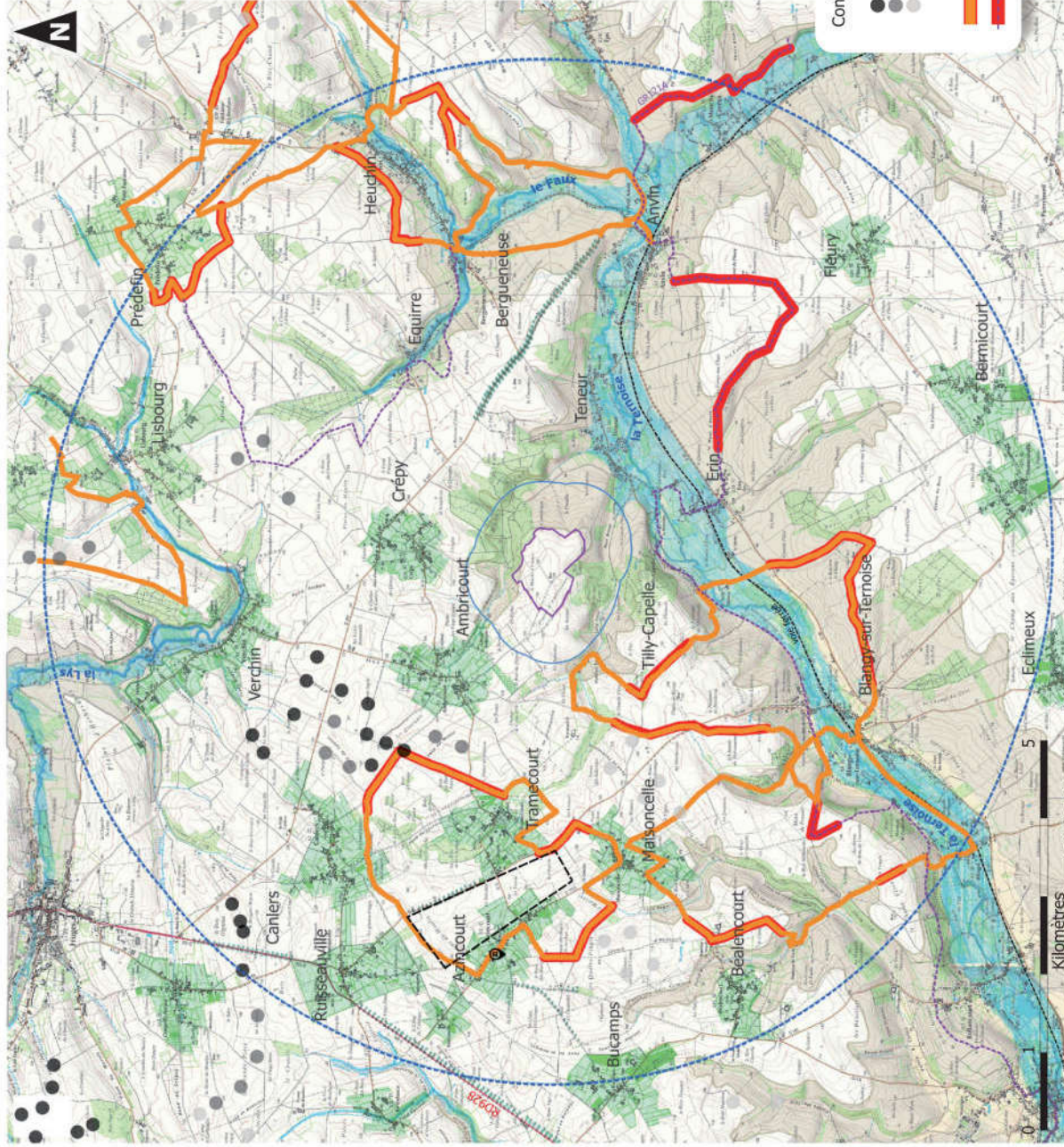


FIGURE 31 : SENSIBILITÉS DES CIRCUITS TOURISTIQUES A L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Demande d'Autorisation Environnementale
**Synthèse des sensibilités
 du paysage et du patrimoine**

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale
- Paysages montreuillois isolés du plateau
- Fonds de vallées : vues limitées par le relief
- Descente vers la plaine de la Lys : paysages séparés du plateau
- Belvédères naturels : perception globale du plateau
- Séquences routières ouvertes sur le plateau
- Principaux ensembles éoliens
- Directions du relief, axes de perception
- Eolienne construite
- Eolienne accordée / en instruction
- Bien UNESCO à enjeu : le beffroi d'Hesdin
- Monuments Historiques à enjeu
- Lieux de vie à enjeu fort
- Lieux de vie à enjeu modéré



1:160 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Realisation : AUDDICE, 2020
 Source de fond de carte : IGN Scan 250®
 Sources de données : IGN BD Cartho® - Atlas des Patrimoines - ENERTRAG - AUDDICE

